

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02 43 28 69 58

Mobile : 06 44 02 53 20

Fax : 02 43 23 33 73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 29/06/21
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



Sommaire			
Edito GRRRRenelle !	p. 1 p. 2	Toujours préférer l'original à la copie Lycée Tou- chard-Washing- ton: halte à l'autoritarisme	p. 5 p. 6
3 mois d'éducation...	p. 3 p. 4		

L'ÉDITO

Grosse fatigue

par Laurent Blancs

Fatigue et exaspération : voilà sans aucun doute, les deux mots qui caractérisent le mieux, l'état d'esprit de la profession en cette fin d'année scolaire.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on voit que, pendant un an de crise sanitaire, le ministre a menti sans cesse, nié jusqu'au bout, ou presque, la circulation du virus en milieu scolaire, en ne mettant en place, aucune réelle politique de tests des élèves et des personnels, en refusant la priorité vaccinale aux enseignants et en modifiant constamment les protocoles ? Et tout cela dans le seul but de pouvoir se glorifier d'avoir maintenu l'École ouverte. Bref, cette crise aura été l'occasion pour J.-M. Blanquer de faire de la politique à la petite semaine sur le dos des élèves et des enseignants qui, eux, s'entassaient à 30/35 dans des classes trop petites et trop souvent mal aérées, dans des couloirs trop étroits et dans des cantines bondées. Les enseignants laissés à eux-mêmes, ont dû, seuls, faire face aux dysfonctionnements techniques pour tenter de maintenir le contact avec les élèves. Loin des rodomontades du ministre, la réalité est que les collègues, seuls,

ont tenu à bout de bras une institution à bout de souffle. Mais toutes ces viles considérations ne sont rien pour le génie autoproclamé de la rue de Grenelle, trop occupé à chanter ses propres louanges dans tous les médias possibles et imaginables.

Fatigue et exaspération aussi devant les conditions dans lesquelles se tiennent les examens de fin d'année. Alors que la sagesse aurait dû commander, comme le demandait le SNES- FSU, l'annulation exceptionnelle des examens de cette année, le ministre, obnubilé par sa pernicieuse réforme du baccalauréat, a préféré maintenir les épreuves finales du DNB et des baccalauréats général, technologique et professionnel. Nous ne reviendrons pas ici sur les dysfonctionnements majeurs, dont la presse se fait quotidiennement l'écho, qui font sombrer dans le ridicule cette session du baccalauréat. Nouvelle preuve, s'il en était besoin, de l'ineptie de la réforme des lycées et du baccalauréat qui ne cesse de montrer toute sa dangerosité. Parmi les nombreuses et néfastes conséquences, signalons le recul réellement dramatique de l'enseignement des mathématiques

au lycée, la reconstitution des filières sous une forme encore plus sélective, le renforcement des déterminismes sociaux et de genre ou la marginalisation des établissements ruraux.

Fatigue et exaspération également devant les dégradations continues des conditions d'exercice. Non seulement nous n'avons obtenu aucune revalorisation salariale (contrairement aux affirmations mensongères de Blanquer) mais la multiplication des compléments de service (souvent à petite quotité) aboutit, pour les collègues- titulaires et contractuels- à multiplier les trajets sur des distances parfois importantes. Stress, fatigue, déprime, risques d'accident : tout cela ne semble plus compter pour une administration qui se révèle de plus en plus incapable de garantir à ses agents des conditions de travail dignes et sûres. N'oublions pas, dans ce triste tableau, nos collègues AESH qui ont récemment manifesté avec force leur exaspération devant le mépris dont les accable notre institution.

Fatigue, exaspération et précarisation morale avec les pratiques de plus en plus autoritaires de chefs d'établissements convertis au néomanagement qui détruit l'École. Pratiques tristement symbolisées, en Sarthe, par la situation du lycée Touchard-Washington où un chef d'établissement, en toute impunité, avec la complicité objective de sa hiérarchie, maltraite parents, élèves et personnels, en piétinant allégrement tous les textes réglementaires, se comportant en véritable autocrate ivre de son petit pouvoir. Alors que les interpellations fortes des parents, des enseignants et des organisations syndicales se sont multipliées, rien n'a été entrepris, rien n'a été fait, aucune réponse n'a été apportée. Le jour venu, personne ne pourra dire qu'il ne savait pas.

Si encore nous pouvions nous dire que le pire est derrière nous, cela nous rassurerait. Mais nous savons que ce n'est pas le cas. L'année scolaire qui s'annonce est, au contraire, celle de tous les dangers : application des conclusions du Grenelle de l'Éducation, remise en cause du statut, démantèlement de l'éducation prioritaire et habituelle surenchère politicienne autour de l'École lors de la campagne présidentielle... L'année prochaine sera rude et remplie de combats difficiles. Comme toujours le SNES-FSU sera aux côtés des personnels pour les soutenir, les assister et les appeler à défendre une vision exigeante d'un vrai service public d'Éducation, juste, émancipateur et démocratique.

Mais, d'ici là, bonnes vacances à toutes et à tous !

GRRRRenelle ! Pas d'erreur de la Blanque en votre faveur !

par Jeffrey-Gaylord Remaud

Alors que nous attendons toujours notre « Kolossale revalorisation » pour être enfin, comme notre cher ministre nous l'avait promis (mais qui le croit encore sur quelque sujet que ce soit) à la fin du quinquennat, les enseignants les mieux rémunérés de tout l'OCDE, comme la plupart des enseignants, au moins 69 % d'entre nous (et sans doute encore davantage à l'avenir car le blanquier prétend revaloriser les débuts de carrière tout en détruisant l'entrée dans le métier ce qui donc au final ne lui coûtera... rien), vont donc passer par la Blanque sans toucher les 650 €, qui d'ailleurs de toute façon, n'auraient pas suffi à compenser notre baisse impressionnante de pouvoir d'achat depuis 2003...

Avons-nous quelques raisons d'espérer ? Oui, pour les défaitistes qui disent que les syndicats ne servent plus à rien et n'obtiennent jamais rien, nous nous battons toujours pour en arracher quelques-unes... Ainsi, l'étau étroit du pourcentage de passage à la Hors-classe devrait se dé-serrer prochainement avec un accroissement de 17 à 18 % des promovables (toujours ça de pris) !

Sur le terrain des mutuelles, et notamment de la part prise en charge par l'employeur, nous avons aussi au sein de la FSU et donc de la Fonction publique, eu gain de cause, avec une prise en charge de 15 € mensuelle à partir du 1er janvier 2022 et une augmentation progressive de la part employeur allant jusqu'à la moitié du taux moyen d'ici à 2024... Toujours ça de moins que nous aurons nous agents de la fonction publique à déboursier.

Enfin, nous avons des avancées timides mais réelles sur le champ de l'action sociale avec une augmentation des offres, une révision des barèmes (par exemple pour ce qui est des chèques vacances, l'accès des AESH au SRIAS...)

Quoi qu'il en soit nous continuerons de n'apporter aucun crédit à la Blanque tant que nous ne serons pas rémunérés correctement et continuerons à porter la revalorisation du point d'indice.

Le second degré en Sarthe, dans le rétro et dans la presse (mars – juin)

Avril - juin 2021

par Lionel Quesne

À quelques exceptions près qui sont mentionnées, cette rétrospective est établie à partir d'articles parus dans la presse locale. Les dates indiquées correspondent aux jours de publication.

Dimanche 28 mars : le collège Jacques Prévert à Pontvallain perd deux classes ; élèves, parents et élus se sont mobilisés le samedi en organisant une « classe extérieure » devant l'établissement.

La coupe est pleine pour ces usagers du service public qui ont déjà été privés de très nombreuses heures de cours du fait du non-remplacement de deux collègues en arrêt au cours de l'année. Légitimement excédés, les parents d'élèves ont même créé une « cagnotte Leetchi » appelée « Offrez des profs à nos élèves ». Elle a pour but « d'aider l'académie de Nantes à financer les professeurs pour les enfants du collège » a ironisé un parent rappelant par ailleurs cette évidence visiblement perdue de vue par les autorités académiques : partout, dans ce collège comme dans tous les établissements du territoire français, « les élèves doivent avoir les mêmes droits à l'instruction ». On ne saurait mieux dire.

Vendredi 2 avril : Ils n'ont pas osé publier cela la veille, personne n'y aurait cru. Dans la précipitation habituelle et alors que cela fait des mois que l'on nous bassine avec l'inébranlable « les écoles ne sont pas des lieux de contamination », le ministre et les autorités académiques annoncent que dès le lundi tous les élèves de France seront en distanciel, que les vacances de printemps seront les mêmes pour toutes et tous et que la semaine de reprise se fera aussi en tout distanciel. On se demande bien pourquoi une telle hâte et des mesures aussi drastiques puisque les écoles ne sont pas... (air connu). Ou alors, on nous aurait menti ? !

Par contre rien n'est dit sur les épreuves de fin d'année. Brouillard épais sur la philo, le « grand O », l'épreuve anticipée de français. Le brevet n'apparaît même pas sur les écrans radars.

Dimanche 4 avril : Les délégués de classes de seconde au lycée Montesquieu ont été priés d'assister à une séance de présentation du Service National Universel avec, en ambassadeur spécialement détaché, le recteur de l'académie de Nantes, M. Marrois.

Charge à eux d'apporter la bonne parole à leurs camarades. C'est à tous les étages que l'on prend les élus pour des courroies de transmission du pouvoir central. Consignes à faire passer : « Engagez-vous, rengagez-vous ! » Rompez !

Judi 8 avril : Bac, le mystère s'épaissit. En effet, alors que les « épreuves communes » ont été annulées au profit du contrôle continu pour tous les lycéens en première et en terminale, les candidats dits « scolaires » du Cned apprennent qu'ils devraient passer des épreuves en présentiel au mois de juin ! « Sabre à finances et corne de gidouille, Mère Ubu, je vais réformer le bac au moyen du croc à merdre et du couteau à figure ».

Dimanche 18 avril : « Aucun étudiant devant passer les épreuves d'examen du BTS ne doit être pénalisé par la situation sanitaire » ont estimé les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Ils ont donc décidé d'ouvrir, « à titre exceptionnel, une session de rattrapage pour l'année en cours à destination de l'ensemble des candidats qui n'auraient pas pu valider leur diplôme ». Il a fallu, comme d'habitude un peu de temps pour dissiper le flou concernant les modalités pratiques de cette session extraordinaire. Nous savons aujourd'hui qu'elle se fera à l'oral avec une interrogation dans le domaine des « disciplines générales » et une autre dans le domaine professionnel. Fermez le ban.

Samedi 24 avril : compte tenu de la situation sanitaire, le Sarthe fait partie des 15 départements où le retour des collégiens de 4^e et de 3^e prévu pour le lundi 3 mai ne pourra se faire qu'en demi-classe... ce qui n'empêche pas le ministre d'annoncer que les épreuves du brevet auraient normalement lieu partout en France. Aucun problème donc, à condition de prendre des précautions pour ne pas voir la situation s'aggraver, en faisant par exemple des « classes en plein air » a aussi indiqué le ministre. Riche idée, surtout quand on sait que le mois de mai a été particulièrement pluvieux !

Dimanche 25 avril : La prudence s'impose effectivement pour ce retour en classe après un mois d'interruption. Dans les colonnes du journal l'Humanité, l'épidémiologiste, directrice de recherche à l'Inserm,

Dominique Castagliola, rétablit une vérité longtemps et souvent foulée aux pieds en affirmant « on a nié que les écoles puissent être des lieux de contamination ».

Vendredi 30 avril : le « vaccinodrome » du Mans a ouvert ses portes depuis le 20 avril et le 29, 194 personnes en ont été refoulées au motif qu'ils ne rentreraient pas dans les critères définis par le ministère de la santé (âge, professions prioritaires ou comorbidités). Parmi ceux-ci une dizaine d'enseignants ayant cru aux promesses de leur ministre et pensant en toute bonne foi faire partie, sinon de la première, au moins de la « deuxième ligne ». Deux erreurs ! « La trop cru, l'autre ! Ziva ».

30 avril, bis : un intéressant témoignage dans le journal « Le Maine Libre » d'une élève de 3^e au collège Jean Cocteau de Coulaines. Si elle fait état de réelles et d'indéniables difficultés pendant le confinement, ses observations tendent également à relativiser l'alarmisme sur le décrochage scolaire pendant cette période. Paradoxalement cette déléguée de classe perçoit d'inattendus effets positifs quand on l'interroge sur les réactions de ses camarades. Elle affirme ainsi : « pour les 2/3 d'entre eux, cela a fini par être plutôt positif car ils se sont beaucoup investis. Certains ont même été plus à l'aise qu'en classe. Ils ont apprécié de pouvoir travailler au calme chez eux et ils ont osé davantage communiquer avec les professeurs grâce à un échange à l'abri du regard des autres ». À méditer. Par exemple, comment établir une meilleure communication avec les élèves si on les maintient à 30 ou 35 par classe ?

Mardi 4 mai : Blocage au lycée Bellevue le jour de la reprise. Répondant à l'appel national de l'Union nationale lycéenne (UNL), une élève de terminale participant à cette action déclare « notre préparation [aux épreuves terminales du bac] est tronquée depuis plus d'un an, entre distanciel et présentiel et annonces de dernières minutes ». Comment lui donner totalement tort ?

Dimanche 16 mai : Au lycée Touchard aussi des élèves ont procédé à des barrages filtrants à l'entrée de l'établissement pour protester contre le maintien des épreuves finales en première et en terminale alors que les conditions de préparation ont été très inégales d'un lycée à l'autre, certains ayant toujours fonctionné à plein régime quand d'autres sont en mode hybride depuis le mois de novembre. Ils demandent que seuls les résultats du contrôle continu soient pris en compte.

23 d'entre eux ont été l'objet d'une mesure particulièrement arbitraire de la part du proviseur qui, par

un simple courrier non personnalisé, leur a interdit l'accès de la cité scolaire et les a priés de trouver un autre établissement pour la rentrée de septembre. Tout cela sans la moindre convocation d'un conseil de discipline mais en se référant au... Code pénal. Simulacre total de légalité.

Une large intersyndicale incluant également la FCPE et la LDH est vigoureusement intervenue auprès de proviseur... qui n'en a eu cure, pas plus d'ailleurs que sa hiérarchie immédiate (IA-Dasen) ou plus élevée (recteur). On a vraiment l'impression que dans l'EN, l'exigence de respecter les procédures est vraiment à sens unique.

Persévérant en toute impunité dans son être, le proviseur n'a eu de cesse que d'obtenir des lettres d'excuse de la part des 23 mis en cause. Qui ont dû être fort embarrassés pour les rédiger vu qu'aucun fait précis ne leur était individuellement reproché.

On apprendra par la suite qu'un collègue a également été mis en accusation par ce proviseur au motif qu'il aurait non seulement soutenu mais encouragé les élèves tenant le barrage à l'entrée du lycée. Il n'en est rien et quand bien même aurait-il eu quelques mots de compréhension qu'y aurait-il ici de répréhensible si ce n'est un pur délit d'opinion. Et dans ce cas il faudrait aussi inquiéter le SNES dans son entier qui a également souligné les problèmes d'organisation soulevés par ces élèves.

En attendant ce collègue a reçu dans son casier un courrier de l'ineffable proviseur lui signifiant qu'il réclamait des sanctions auprès du recteur. Une fois encore aucune procédure légale n'est respectée et la réalité de l'intervention est plus que douteuse. Par contre, ce qui est certain, c'est le préjudice moral subi.

Mardi 18 juin : « radio-trottoir » à la sortie d'un centre d'examen manceau à l'issue de l'épreuve de philosophie. Constat : « ils n'avaient aucune pression ». Comme c'est étonnant quand on sait que si la note des candidats est inférieure à celle du contrôle continu, c'est celui-ci qui sera retenu. Résultat : la majeure partie est sortie au bout d'une heure de composition d'une épreuve de quatre heures. Les correcteurs seront ravis de voir leur travail autant considéré. Déjà qu'elles et ils sont ravis de devoir corriger des copies dématérialisées sur un logiciel qui n'est pas avare de bugs et sur des écrans générateurs de fatigues nerveuses et oculaires. Remarquez, il leur est possible de les faire imprimer par leur établissement à condition... de rentrer les notes et les commentaires sur le dit logiciel. Ne serions-nous pas dans un univers devenu fou ?

Toujours préférer l'original à la copie !

par Jeffrey-Gaylord Remaud

Comme nous le montrent les épreuves toutes récentes du baccalauréat, il faut toujours préférer l'original à la copie. Sinon les pages risquent d'arriver dans le désordre et le stylo au final de s'estomper voire de devenir invisible.

Fin 2022, se tiendront des élections professionnelles, qui auront d'autant plus d'importances qu'elles feront suite à des élections législatives et présidentielles et qu'il importera d'avoir des organisations syndicales renforcées pour porter face à celui, ou celle..., qui l'emportera parmi les prétendants, un vrai projet pour l'éducation, les services publics, les retraites, la formation...

Aussi, si nous œuvrons en général pour l'unité syndicale, la FSU 1e force de l'Éducation nationale, et le SNES en particulier 1e force du second degré, étant souvent au cœur ou à l'origine des intersyndicales, nous ne devons pas oublier que certaines organisations, beaucoup moins agissantes au quotidien, comme nous pouvons le voir lors des différentes commissions ou comités, ne vont pas manquer de faire, comme c'est déjà semble-t-il un peu le cas, faire assaut de communication dans cette période.

Certaines vont se donner des apparences d'organisation agissante, voire de transformation sociale en arguant de recours au tribunal administratif, de sollicitation de la médecine du travail, de publication de résultats de promotion ou de recours de mutations y compris parfois pour des instances dans lesquelles elles ne siègent pas ou ne sont même pas représentatives...

Sachez bien que toutes ces actions, même si nous ne communiquons pas systématiquement dessus, nous les menons ! En voici quelques exemples :

- la FSU était au nombre des organisations qui ont obtenu le report de la réforme de l'assurance chômage en saisissant le Conseil d'État

- la FSU en Pays de la Loire, via nos camarades du SNE-TAP-FSU a obtenu une condamnation du ministère de l'agriculture concernant l'absence de médecine professionnelle avec des pénalités financières, qui nous l'espérons, risque de faire école et jurisprudence...

Enfin, nous sommes également montés au créneau concernant les examens se tenant dans des établissements privés confessionnels en relevant les atteintes à la laïcité constatées.

Nous continuerons de porter les intérêts de la profession par exemple en poursuivant le dossier de l'installation des capteurs de CO₂ dans les collèges de la Sarthe, une fois les élections départementales passées.

Souvenez-vous en et faites le savoir à la profession afin qu'en temps voulu, un temps encore éloigné, elle ne préfère pas des ersatz, des copies à l'original !

Lycée Touchard-Washington : halte à l'autoritarisme

par Laurent Blancs

Depuis septembre 2018 le plus gros lycée sarthois est dirigé par un chef d'établissement qui par son autoritarisme, sa brutalité, son mépris des textes réglementaires maltraite parents, élèves et personnels. La DASEN et le Recteur n'en ignoraient rien puisque les collègues les ont alertés à de multiples reprises et ont été reçus au rectorat en juillet 2019.

Cela n'a guère ému les autorités puisque rien n'a changé.

Fort de ce soutien le proviseur n'a rien changé à ses pratiques toxiques et a même frappé très fort au mois de mai dernier.

Il décidait d'abord d'exclure 23 élèves accusés, sur des bases bien fragiles, d'avoir organisé le blocus du lycée, en leur interdisant même de se réinscrire. Le tout dans une totale illégalité ! L'émoi légitime suscité par une telle décision a poussé, à l'initiative du SNES-FSU, une intersyndicale à écrire à la DASEN. Voici ce courrier :

Madame la Directrice Académique,

Dans un courrier en date du 10 mai 2021, le Proviseur du lycée Touchard-Washington, M. Bourdon, a annoncé aux parents de 23 élèves considérés comme ayant activement participé au blocage de l'établissement, que :

- « jusqu'à nouvel ordre » ces élèves ne pouvaient plus pénétrer dans l'enceinte du lycée.

- Il invite les parents à trouver un autre établissement pour leurs enfants à compter de la rentrée 2021. Cette volonté de refuser leur réinscription est affirmée dès le début du courrier dont l'objet indique « Interdiction de pénétrer dans le lycée pour mise en danger d'autrui et non réinscription au lycée Touchard-Washington pour l'année scolaire 2021-2022 ».

Nous sommes donc en présence d'une exclusion de fait de l'établissement pour une durée indéterminée (pouvant aller jusqu'à la fin de l'année) comme l'a illustré ce lundi matin, 17 mai, l'interdiction faite aux élèves de rentrer dans le lycée et d'un refus de réinscription de ces 23 élèves pour la prochaine année scolaire.

Nous vous rappelons que les procédures disciplinaires sont très encadrées et font l'objet de dispositions réglementaires précises énoncées dans le Code de l'Éducation et précisées dans la circulaire du 27 mai 2014.

Il est très clairement indiqué qu'une exclusion de l'établissement prononcée par le chef d'établissement ne peut excéder 8 jours. Toute exclusion pour une durée supérieure ne peut être décidée que par le conseil de discipline.

De même « un délai de trois jours entre l'information donnée à l'élève des faits qui lui sont reprochés et la détermination de la sanction par le chef d'établissement » est obligatoire. Cette obligation n'a pas été respectée.

De plus, la notification de la sanction à l'élève et à ses représentants légaux doit impérativement comporter mention des voies et délais de recours contre la décision prise. Ces mentions ne figurent absolument pas dans le courrier de M. Bourdon. Courrier-type envoyé collectivement aux 23 élèves qui entre en contradiction flagrante avec le principe, lui aussi réglementaire, de la personnalisation des sanctions.

La circulaire de 2014 insiste également sur l'absolue nécessité du respect du principe du contradictoire. C'est au nom du respect de ce principe essentiel de notre droit que, dans le cas où le chef d'établissement prononce seul la sanction, « il fait savoir à l'élève qu'il peut, dans un

délai de trois jours ouvrables, présenter sa défense oralement ou par écrit et se faire assister de la personne de son choix. Si l'élève est mineur, cette communication est également faite à son représentant légal afin qu'il puisse présenter ses observations. » Ici encore rien n'a été fait.

Nous restons confondus devant une telle accumulation de non-respect de ses obligations réglementaires par M. Bourdon, représentant de l'État dans son établissement. Son courrier est une aberration réglementaire et juridique qui foule aux pieds les principes essentiels du droit français, en particulier le principe du contradictoire. L'aberration atteint son comble lorsque M. Bourdon évoque l'article 431-22 du Code pénal dont nous nous demandons ce qu'il vient faire ici et qui laisse la surprenante impression que M. Bourdon se considère en droit de se substituer à un juge, seul habilité à prononcer des sanctions au titre de cet article.

Au regard des manquements nombreux qui entachent la démarche de M. Bourdon, nous vous demandons solennellement, Madame la Directrice Académique,

- d'annuler immédiatement toutes les sanctions qui ont été prises à l'encontre des 23 élèves et de permettre leur retour en classe, sans délai.
- de rappeler M. Bourdon à ses obligations professionnelles qui passent avant toute chose par le respect de la réglementation en vigueur.
- de permettre aux élèves qui le souhaiteraient de pouvoir se réinscrire au lycée Touchard-Washington lors de la prochaine rentrée.

Nous ne comprendrions pas que, une nouvelle fois, les errements de M. Bourdon soient entérinés par sa hiérarchie. Du point de vue réglementaire et du point de vue symbolique, les bornes ont été franchies. Cela appelle de la part de l'institution des paroles et des actes clairs, à défaut desquels votre silence actuel vaudrait soutien à un comportement illicite du proviseur.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique, de notre indéfectible attachement au service public d'éducation.

La réponse de la DASEN tenait en quelques lignes ne répondant pas à nos questions et réaffirmant donc son soutien aux agissements illégaux du chef d'établissement. Dès lors, pourquoi celui-ci n'aurait-il pas poursuivi dans la surenchère ? Sans aucune preuve et dans des circonstances d'une grande violence symbolique et morale, un enseignant du lycée est accusé par le proviseur d'avoir soutenu le blocage et d'avoir mis en danger des biens et des personnes ! Sur cette base, le chef d'établissement demande donc au Recteur de prononcer des sanctions disciplinaires contre notre collègue. Cette décision délirante a été un choc terrible pour l'enseignant injustement accusé dont la probité et l'honneur sont violemment mis en cause. Un nouveau courrier a donc été rédigé, toujours à l'initiative du SNES-FSU, pour demander au recteur de mettre fin aux agissements de ce personnage en l'éloignant de la direction du lycée Touchard-Washington. Le voici :

Monsieur le Recteur,

Les organisations syndicales, par ce courrier, portent à votre connaissance le vécu des personnels du lycée Touchard Washington afin de vous alerter et dans l'intérêt du service et des agents-es.

Par un courrier daté du 7 mai 2021 qui vous a été adressé par le Proviseur du lycée Washington-Touchard du Mans, celui-ci demande que vous preniez des sanctions disciplinaires contre M..., professeur agrégé de mathématiques exerçant dans cet établissement.

Cette demande se fonde sur des accusations mensongères ; ce courrier est ainsi entaché d'erreur de fait et d'erreur dans la qualification juridique des faits. Cette mise en cause arbitraire de la probité personnelle et professionnelle de notre collègue est insupportable.

Si des suites devaient être données à ce courrier, notre collègue saurait apporter tous les éléments factuels, contrairement au proviseur, qui

prouveront l'inanité des accusations portées contre lui.

Cette nouvelle initiative du proviseur survient alors même qu'il a jugé opportun d'exclure de fait 23 élèves de son établissement « jusqu'à nouvel ordre » en prétendant leur interdire toute possibilité de réinscription. Décision ahurissante, prise en-dehors de tout cadre réglementaire et ne reposant, encore une fois, sur aucun élément tangible. Ces deux exemples ne sont que les derniers d'une longue, trop longue, série.

Depuis l'arrivée du Proviseur, en septembre 2018, le lycée Washington-Touchard est en proie à des tensions inconcevables. Nous ne reprendrons pas ici la liste de tous ses manquements puisque vos services en sont parfaitement avisés, une délégation des personnels ayant été reçue par M. le Secrétaire Général du Rectorat le 18 juillet 2019, et ayant présenté un dossier très complet des pratiques inadmissibles du proviseur. Depuis cette date, les tensions ne sont pas retombées et les problèmes ne cessent de se multiplier. Chaque événement a donné lieu, d'une manière ou d'une autre, à un signalement auprès des services académiques qui ne peuvent donc rien en ignorer.

Devant cette situation, la hiérarchie de l'Éducation Nationale reste, de manière incompréhensible, muette depuis 2 ans. Cette inaction, qui peut faire songer à une carence, ne peut être interprétée par toutes et tous, à commencer par les collègues du lycée, que comme un soutien tacite au proviseur. C'est manifestement ainsi que ce dernier l'a interprétée puisqu'il a persisté dans son attitude nocive. Nous assumons cet adjectif car nous parlons ici d'autoritarisme, de brutalité, de mensonges, de manquements graves à la déontologie d'un fonctionnaire d'État, qui plus est chef d'établissement, à toutes ses obligations professionnelles, de non-respect des textes réglementaires qui mettent, objectivement, en danger physique et moral tant les élèves que les personnels de l'établissement.

Il est évident, pour tout un chacun, que le lien de confiance entre le Proviseur et le reste de l'équipe éducative est définitivement rompu. La situation est devenue intolérable et un point de non-retour a été atteint.

Dans ces conditions, il nous semble évident que le maintien du proviseur actuel à la tête du lycée Touchard-Washington n'est plus possible. Il est urgent, M. le Recteur, de rétablir la sérénité dans cet établissement. Il est de votre responsabilité de prendre les décisions nécessaires comme il est du nôtre de vous alerter.

Nous vous demandons donc, M. le Recteur, de considérer le courrier du proviseur à l'encontre de M... comme nul et non avenu, de ne pas le faire figurer, en conséquence, dans le dossier administratif de notre collègue et de n'entreprendre aucune sorte de procédure contre lui.

Nous vous demandons également de prendre au plus vite toutes les décisions qui s'imposent afin que ce proviseur ne puisse plus nuire au bon fonctionnement du lycée Touchard-Washington dont les personnels sont à bout de forces et de nerfs. Nous vous le demandons avec une certaine gravité tant nous redoutons que ne survienne un événement dramatique. C'est avec responsabilité que nous vous disons, M. le Recteur, que seul l'éloignement définitif de ce proviseur est, aujourd'hui, susceptible de répondre à la détresse des personnels du lycée.

Nous ne doutons pas, M. le Recteur, que vous mesurerez l'urgence de la situation et la nécessité d'y répondre sans tarder. Nous ne doutons pas plus que, soucieux de protéger les agents placés sous votre autorité comme les élèves, vous saurez prendre les décisions qui s'imposent.

Soyez assuré, M. le Recteur, de notre indéfectible attachement au service public d'éducation.

Où en sommes-nous ? Nulle part ! Aussi incroyable que cela paraisse, rien n'a été fait et ce proviseur jouit toujours du soutien de sa hiérarchie. Il semble donc admis, dans l'Éducation Nationale, qu'un chef d'établissement puisse agir illégalement, maltraiter les personnels en toute impunité. L'École de la bienveillance, sûrement !